

## REGLEMENT PAR PRELEVEMENT BANCAIRE

### MODALITES PARTICULIERES

*Document non contractuel*

**AVA** propose un mode alternatif pour le paiement de la cotisation d'un contrat de la gamme Plan Santé ou du contrat AVA Expat dont la prime totale est supérieure à 1.000 €.

Cette facilité de paiement **est soumise** au respect des **modalités de prélèvement spécifique** ci-dessous.

- Prélèvement de la 1<sup>ère</sup> fraction de 40% 15 jours avant la date d'effet.
- Prélèvement de la 2<sup>ème</sup> fraction de 30%, le 5<sup>ème</sup> jour du trimestre civil suivant
- Prélèvement de la 3<sup>ème</sup> fraction de 30%, le 5<sup>ème</sup> jour du trimestre civil suivant

**Exemple** : Pour une adhésion en date du 15 Octobre avec effet au 1er novembre

- 1<sup>er</sup> prélèvement le 1er novembre
- 2<sup>ème</sup> prélèvement le 5 janvier
- 3<sup>ème</sup> prélèvement le 5 avril

En cas d'incident ou de défaut de paiement sur un des prélèvements, une mise en demeure sera adressée sous 48h par lettre recommandée conformément aux Conditions Générales et vos garanties seraient suspendues comme convenu au Code des Assurances.

Si vous optez pour ce mode de règlement, envoyez un mail à [comptabilite@ava.fr](mailto:comptabilite@ava.fr) pour recevoir le mandat de prélèvement SEPA à compléter.